



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Schemas directeurs

Question écrite n° 40359

Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le classement en zone de protection spéciale de certaines zones géographiques de notre pays. Il souhaite savoir si, dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, approuvé par un établissement public, la création a posteriori d'une zone de protection spéciale modifie obligatoirement de façon rétroactive le précédent document.

Données clés

Auteur : [M. Sarkozy Nicolas](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40359

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3342